

**UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

**Procès-verbal de la séance plénière d'ouverture de la 104^e réunion annuelle
de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada
tenue au Westin Edmonton
à Edmonton, Alberta
le lundi 15 août 2022 à 13 h, HNR**

Ouverture de la séance à 13 h 10.

Mot d'ouverture

La présidente de la CHLC, Laura Pitcairn, souhaite aux déléguées et délégués la bienvenue au soleil d'Edmonton, la ville des championnes et champions. Elle fait savoir qu'elle est membre de la délégation fédérale pour la Section pénale, issue du Service des poursuites pénales du Canada. Elle reconnaît, d'une part, que la réunion est tenue sur le territoire traditionnel visé par le Traité 6 et, d'autre part, les peuples métis de l'Alberta qui partagent un lien profond avec ces terres.

M^{me} Pitcairn se dit ravie d'accueillir les déléguées et délégués en Alberta pour le 104^e anniversaire de la CHLC et la première réunion en personne de la CHLC depuis celle de 2019, tenue à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador. La planification de la première réunion en personne de la CHLC en trois ans a comporté son lot de difficultés, particulièrement parce qu'elle devait se faire dans un délai beaucoup plus court que d'habitude. M^{me} Pitcairn est très reconnaissante que l'Alberta ait tendu la main et offert d'accueillir la réunion de cette année en dépit de l'incertitude qui planait en lien avec la COVID-19. Elle ajoute que le Comité de planification ne ménage pas sa peine depuis la fin de l'automne pour assurer le bon déroulement de cette semaine et elle est sûre que toutes les activités prévues seront excellentes. Elle se dit bien heureuse de revenir dans cette ville où elle a vécu il y a plus de 20 ans, dans les premiers temps de sa carrière juridique au ministère de la Justice.

Sur une note plus personnelle, M^{me} Pitcairn indique combien cela lui manquait de pouvoir voyager ces dernières années et, en particulier, de voir ses chères et chers collègues de la CHLC chaque été, ajoutant qu'il est très agréable de pouvoir enfin revoir des gens en personne plutôt que sur un petit écran d'ordinateur de 15 pouces. Bien qu'elle soit contente que les membres aient pu se réunir virtuellement ces deux derniers étés, elle regrettait le rapport personnel avec ses collègues de la CHLC, lequel ne voit le jour que lorsque les gens se rassemblent en personne, ainsi que sa tentative annuelle de jouer à la balle molle.

M^{me} Pitcairn est heureuse d'annoncer qu'environ 60 déléguées et délégués participent à la réunion annuelle à Edmonton cette année, répartis presque également entre les Sections civile et pénale, sans compter le grand nombre d'observateurs et observatrices, de conférenciers et conférencières, et d'invités et invitées. Presque toutes les administrations sont représentées, bien que ce ne soit pas toujours le cas dans les deux sections. Malheureusement, la Nouvelle-Écosse et les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas représentés cette année. Les déléguées et délégués présents aujourd'hui représentent la magistrature, diverses associations du barreau du Canada et des organismes de réforme du droit et comprennent des avocates et avocats de la défense et de la Couronne et des universitaires.

Elle souhaite la bienvenue à tous et à toutes à Edmonton et à la réunion annuelle de 2022 et espère que tout le monde aura une semaine plaisante et productive!

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Présentations

i. Membres du Comité exécutif

M^{me} Pitcairn présente les membres du Comité exécutif pour la dernière année : Sarah Dafoe, vice-présidente; John Lee, président sortant, qui n'a malheureusement pas pu participer à la réunion cette année; Valérie Simard, présidente de la Section civile; Kevin Westell, président de la Section pénale; et Peter Lown, c.r., président du Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion des programmes (CCÉGP) ainsi que président du Comité international.

Au cours de la dernière année, le Comité exécutif a aussi invité divers membres à prendre part à ses activités en tant que membre invité : Manon Dostie (Canada), Chloé Rousselle (Canada), Matthew Hinshaw (Alberta), Christine Badcock (Yukon, et prochaine présidente de la Section civile), Anny Bernier (Québec, et prochaine présidente de la Section pénale), Dorette Pollard (Canada, et secrétaire de la Section pénale) et Caroline Quesnel (Canada, de septembre à décembre 2021).

ii. Directrice exécutive; coordonnateur des projets

M^{me} Pitcairn présente les deux membres du personnel faisant partie du Comité exécutif : Premièrement, Kathleen Cunningham, qui assume le rôle de directrice exécutive par intérim depuis la fin avril. Elle lui adresse un merci tout particulier pour son travail acharné et son dévouement à l'organisation qui ont grandement aidé la CHLC à aller de l'avant ces deux dernières années au cours de la transition suivant le départ de l'ancienne directrice exécutive. Et secondement Clark Dalton, c.r., notre coordonnateur des projets et historien attiré qui sait tout de la CHLC. Enfin, la CHLC souhaite la bienvenue à sa nouvelle directrice exécutive, Michelle Lemieux, qui a fait ses premières armes à ce titre au début du mois et qui a eu le plaisir de participer à sa toute première réunion du Comité exécutif ce matin.

iii. Déléguées et délégués à la réunion annuelle

M^{me} Pitcairn invite les représentantes et représentants des administrations (RA) à présenter les membres de leurs délégations respectives et, tout particulièrement, souhaite la bienvenue aux délégués et déléguées qui participent pour la première fois à une réunion en personne de la CHLC.

iv. Délégués étrangers / invités

M^{me} Pitcairn souligne que se joindront aux délégués et déléguées cette semaine l'ancien président de la *Uniform Law Commission* (ULC) des États-Unis, Carl Lisman; le président du Comité exécutif de la ULC, Tim Berg; et le président de l'*European Law Institute*, Pascal Pichonnaz.

Vue d'ensemble des activités sociales de la semaine

M^{me} Pitcairn cède la parole à Susanne Stushnoff, c.r., la chef du Comité de planification de l'administration hôte, qui présentera une vue d'ensemble de la semaine à venir, y compris des activités sociales!

Au nom de l'administration hôte, M^{me} Stushnoff remercie les membres du Comité exécutif de la CHLC pour leur soutien quant à l'organisation de la semaine, de même que sa remarquable équipe organisatrice au ministère de la Justice de l'Alberta, composée de Matthew Hinshaw, de Chelsea Evans-Rymes et de Sarah Dafoe; sans oublier Brittney Harding et Jinky Perez du bureau de réception. Après avoir mentionné que l'objectif de la semaine est de

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

faire découvrir aux gens à la réunion annuelle l'extérieur du centre-ville d'Edmonton, M^{me} Stushnoff invite toutes et tous à consulter leur trousse d'accueil et souligne certains des événements et attractions de la région susceptibles d'intéresser les personnes venant de l'extérieur.

M^{me} Stushnoff fournit de l'information sur les activités prévues au cours de la réunion annuelle, notamment la réception d'accueil ayant lieu le soir même, la partie de balle molle et le BBQ du mercredi, et le gala de clôture à la Government House qui sera tenu jeudi. Elle termine en remerciant les déléguées et délégués d'être venus à Edmonton.

M^{me} Pitcairn profite de l'occasion pour remercier Rose-Marie Guerra du ministère de la Justice du Canada pour son aide au cours de l'organisation de la réunion annuelle.

Rapport de la présidente

M^{me} Pitcairn présente son rapport.

M^{me} Pitcairn souligne que ces deux dernières années, la CHLC a tenu sa réunion annuelle par voie virtuelle en raison de la pandémie, qui est malheureusement encore présente aujourd'hui, bien que des signes nous permettent d'espérer une fin prochaine. Pour cette raison, des précautions continueront d'être prises cette semaine, et les délégués sont encouragés à adopter de bonnes pratiques afin d'éviter la propagation du virus au cours des réunions de la semaine. Les délégués devraient se sentir libres de porter le masque et, lorsqu'ils ont reçu leur porte-nom, on leur a offert la possibilité d'y apposer un point rouge, jaune ou vert servant à indiquer la forme de salutation qu'ils privilégient. Les microphones devront être nettoyés sur une base régulière, et du désinfectant pour les mains sera mis à la disposition de tous. Nous recommandons aux conférenciers de retirer leur masque, si possible, lorsqu'ils parlent dans le microphone afin de faciliter la tâche des interprètes.

En général, en 2020 et en 2021, le format virtuel a été relativement efficace pour ce qui est de l'exécution des tâches fondamentales que sont la tenue de la réunion annuelle, le maintien des contacts et la continuation des travaux; mais il était plus difficile d'effectuer le travail régulier de la CHLC. Par exemple, dans la Section pénale en 2020, le travail habituel n'a pu être réalisé puisqu'il était malaisé de trouver comment procéder. En 2021, bien que certaines résolutions aient été débattues, cela ne s'est pas fait sans difficulté vu la semaine de travail très écourtée et la nécessité de composer avec les différences dans les heures de travail normales entre les côtes est et ouest. Malgré la durée réduite des réunions, certains des travaux « habituels » ont été accomplis. Cela dit, le format virtuel ne se prêtait pas à la tenue de « discussions de couloir ». Vous l'aurez déjà constaté : la possibilité d'échanger en personne facilite une partie du « marchandage » et des négociations ayant trait aux résolutions ainsi que le travail qui ne s'inscrit pas dans les réunions officielles. Il fait bon rencontrer les gens en personne, participer à des activités sociales et apprendre à se connaître, le tout en vue de la réalisation du travail de la CHLC.

M^{me} Pitcairn souligne qu'au cours de la dernière année, mis à part la planification de la réunion annuelle, elle s'est intéressée avant tout à la continuation de l'œuvre de ses prédécesseures et prédécesseurs à la présidence. Deux des comités créés récemment, soit le Comité de la diversité et de l'inclusion, présidé par Matthew Hinshaw, et le Comité de l'environnement et de la crise climatique, actuellement sans présidence, mais soutenu par Chloé Rousselle et John Lee, ont produit cette année des rapports fort utiles, à l'intention du Comité exécutif. Grâce à la formation de ces deux comités, la CHLC s'assurera de demeurer une organisation sensible aux questions sociales et environnementales. De plus, plusieurs personnes ont pris le temps de répondre au sondage sur la diversité après la réunion de l'année dernière, une initiative importante qui aidera la CHLC à continuer de tenir compte des besoins de son équipe diversifiée. Matthew Hinshaw fera part des résultats du sondage aux déléguées et délégués ce mercredi, et une version élargie du sondage est prévue pour cette année, après la réunion annuelle. M^{me} Pitcairn demande à toutes et à tous de ne pas oublier le sondage et de prendre les quelques minutes

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

nécessaires pour y répondre. Sur le plan de l'environnement, le Comité a produit à l'intention du Comité exécutif un rapport préliminaire faisant état de diverses recommandations et il continuera d'étudier comment la CHLC peut contribuer à la durabilité et réduire son empreinte carbone.

En outre, divers autres comités ont planché sur leurs dossiers cette année, notamment le Comité des politiques et des procédures de la Section civile, présidé par Valérie Simard, qui a rédigé une série complète de règles et de procédures écrites en supplément au Règlement de la CHLC. De surcroît, le nouvellement formé Comité des communications et des publications s'est mis à l'œuvre cette année. M^{me} Pitcairn remercie Tyler Nyvall d'en avoir assumé la présidence. Eu égard au nouveau site Web lancé l'année dernière, le Comité s'emploiera à tenir le site à jour et à rationaliser les communications de la CHLC. La Conférence est très fière de son nouveau site Web et espère que toutes et tous le trouvent utile.

Le Comité exécutif a récemment créé un Comité de la reconnaissance chargé de trouver des façons de saluer la contribution des membres de longue date de la CHLC. Des prix de long service seront remis cette semaine. Les personnes présentes cette semaine et ayant participé aux travaux de la CHLC pendant au moins 10 ou 20 années ont reçu des épinglettes démarquant leur participation par tranche de 10 ans. Ces épinglettes constituent une nouveauté au sein de la CHLC. Un exposé sera livré sous peu sur le travail du Comité de la reconnaissance. Qui plus est, les déléguées et délégués qui en sont à leur première réunion en personne de la CHLC se distinguent par le point bleu qui figure sur leur porte-nom. M^{me} Pitcairn encourage les déléguées et délégués de longue date à tendre la main à ceux et celles qui participent pour la première fois et à les accompagner au cours de la réunion de cette année.

M^{me} Pitcairn encourage également quiconque souhaite se porter volontaire pour devenir membre d'un comité de la CHLC de se manifester. Le Comité exécutif examinera la constitution des comités cet automne. Les comités ont besoin de bénévoles pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation, et M^{me} Pitcairn encourage la participation de toute personne!

Concernant le bon fonctionnement de l'organisation, le Comité exécutif de la CHLC a entrepris une autre tâche cruciale lors de la dernière année, soit de faire renaître le Comité sur l'examen des rôles de la CHLC. Ce comité a produit un rapport en 2018 au sujet de certains des rôles que jouent des membres clés de la CHLC. Le Comité a été reconstitué afin qu'il étudie plus sérieusement ce que l'on fera lorsque, dans un avenir, hélas, pas si lointain, mais pas trop rapproché, espérons-le, le coordonnateur des projets, Clark Dalton, c.r., et le président du CCÉGP et du Comité international et sommité de la CHLC, en la personne de Peter Lown, c.r., décideront de tirer leur révérence. Le Comité s'est réuni hier en après-midi pendant quatre heures afin d'entamer sa planification et ses travaux pour l'année à venir. M^{me} Pitcairn mentionne qu'elle donnera plus de détails sur ces discussions un peu plus loin dans l'ordre du jour. Elle ajoute que la tâche en question sera difficile étant donné que M. Lown et M. Dalton sont membres de la CHLC depuis très longtemps et irremplaçables, et qu'il sera malaisé de trouver une façon de prendre en charge les tâches dont ils s'acquittent au sein de la CHLC. Le Comité mettra la main à l'œuvre et espère présenter un rapport l'année prochaine.

M^{me} Pitcairn conclut son rapport par quelques réflexions. Tout au long de l'année, elle a eu l'occasion de voir de première main les rouages de la CHLC, notamment en présidant le Comité exécutif, le Comité du budget et des finances et, plus récemment, le Comité sur l'examen des rôles, et en participant à d'autres comités tels que le CCÉGP et le Comité de planification de l'administration hôte. Elle a pu rencontrer les RA en mars cette année afin de discuter du budget de 2022-2023 et d'autres questions importantes, comme le travail du CCÉGP. En juillet, elle a représenté la CHLC lors de la réunion annuelle de la *Uniform Law Commission* des États-Unis tenue à Philadelphie et a eu la chance d'y rencontrer des personnes remarquables et de discuter de projets d'intérêt commun, notamment la possibilité d'organiser un jour une réunion conjointe au Canada.

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Enfin, M^{me} Pitcairn dit avoir constaté au cours de sa présidence que l'étendue du travail de la CHLC et la diversité des membres de l'organisation mettent clairement en lumière la nature unique de la Conférence et la valeur que celle-ci apporte aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. À la fin de la semaine, elle cédera la présidence de la CHLC à sa successeure, Sarah Dafoe, mais elle tient à mentionner que ce fut un grand privilège de diriger la CHLC au cours de la dernière année et un honneur de soutenir le travail de toutes et tous.

Résolutions financières

M^{me} Pitcairn fait savoir qu'il y a plusieurs résolutions financières à étudier cet après-midi.

i. Réception des états financiers vérifiés pour 2021-2022

Sarah Dafoe mentionne que les états financiers vérifiés de la CHLC figurent dans les documents de réunion que tous ont reçus.

IL EST PROPOSÉ PAR Sarah Dafoe, appuyée par Manon Dostie, **QUE** les états financiers vérifiés de l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2022 soient approuvés tels quels. Proposition adoptée.

ii. Nomination du vérificateur pour l'exercice 2022-2023

IL EST PROPOSÉ PAR Kevin Westell, appuyé par Christine Badcock, **QUE** le cabinet Hendry Warren LLP soit nommé vérificateur de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada pour l'exercice s'échelonnant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Proposition adoptée.

iii. Résolution bancaire

IL EST PROPOSÉ PAR Matthew Hinshaw, appuyé par Chloé Rousselle, **QUE** pour les montants supérieurs à 5 000 \$, deux membres du Comité exécutif ou un membre du Comité exécutif et le directeur exécutif se voient conférer le pouvoir de signature pour toutes les affaires bancaires de la CHLC, **ET QUE**, pour les montants inférieurs à 5 000 \$ destinés à l'achat de certificats de placement garanti et de dépôts à terme, et pour le transfert de fonds du compte de la recherche au compte général et vice versa, la signature du directeur exécutif suffise. Proposition adoptée.

IL EST PROPOSÉ PAR Valérie Simard, appuyée par Anny Bernier, **QUE** le Comité soit autorisé à accorder le pouvoir de signature à la directrice exécutive par intérim, tant qu'elle fournit des services contractuels à la CHLC, pour une ou plusieurs affaires bancaires de la CHLC pour les montants inférieurs à 5 000 \$ destinés à l'achat de certificats de placement garanti et de dépôts à terme, et pour le transfert de fonds du compte de la recherche au compte général et vice versa. Proposition adoptée.

Résolution – Modification de la Constitution

Au nom du Comité directeur de la Section pénale, Kevin Westell propose cette résolution portant modification de la Constitution de la CHLC. Il explique que la modification proposée est de nature technique et qu'elle vise à harmoniser les libellés anglais et français d'une disposition en particulier. Cette modification résulte des travaux d'un groupe de travail de la Section concernant l'examen de la portée du mandat de la Section pénale, dirigé par Chloé Rousselle, ancienne présidente de la Section. Le groupe de travail a présenté son rapport définitif à la dernière réunion annuelle.

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Dans sa Constitution, la CHLC présente une déclaration d'intention ainsi que sa mission. En matière de droit pénal, la mission de la Conférence est énoncée comme suit : « La Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada a pour mission d'élaborer des lois uniformes et des lois modèles, des énoncés de principes juridiques et autres documents et de les recommander aux administrations constituantes afin qu'elles leur prêtent considération ainsi que de recommander des changements au *Code criminel du Canada* et autres lois pénales, en plus de servir de forum d'étude et de concertation sur des questions émergentes relevant du droit criminel. » Dans le cadre de son travail, le groupe de travail a constaté une divergence entre les versions anglaise et française de la déclaration d'intention : la version anglaise précisait que les réformes seraient de nature législative, alors que la version française ne le précisait pas.

M. Westell lit la version anglaise de la déclaration d'intention : « As the criminal justice system in Canada is a matter of shared constitutional responsibility between the federal, provincial, and territorial governments, the Uniform Law Conference of Canada provides an opportunity for delegates to identify legal and operational issues that might benefit from legislative reform. » Dorette Pollard lit la version française de la déclaration d'intention : « Le système de justice pénal, étant une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, les délégués bénéficient de la tribune que leur offre la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada pour déterminer les questions d'ordre juridique et opérationnel qui gagneraient à faire l'objet de réforme. »

Le groupe de travail est d'avis que la déclaration d'intention doit être la même en anglais et en français et que, en tant que déclaration générale du mandat de la Section pénale, elle devrait préciser que les réformes visées sont de nature législative. Comme la CHLC œuvre dans un contexte de bilinguisme, comme on peut le lire dans sa Constitution, et qu'elle fonctionne en anglais et en français, comme le souligne l'Énoncé de politique sur la diversité et l'inclusion adopté en 2020, il est important que les deux versions de la Constitution portent le même message. Bien qu'il puisse exister d'autres divergences entre les versions anglaise et française de la Constitution, celle mentionnée ci-dessus doit être corrigée afin d'éviter toute difficulté ou incertitude relative à la raison d'être ou à la portée du mandat de la Section pénale. Le groupe de travail estime que la divergence susmentionnée, susceptible de créer une ambiguïté quant à la portée du mandat de la Section pénale, devrait être corrigée. À cette fin, le groupe de travail recommande que la version française du cinquième paragraphe soit modifiée par adjonction du mot « législatives » pour qualifier les réformes.

M. Westell explique que la Constitution de la CHLC ne peut être modifiée que par un vote fait par administration constituante par lequel les deux tiers ou plus des voix exprimées sont en faveur de la modification. Chacune des administrations constituantes représentées à la réunion annuelle a droit à trois voix pour chaque modification (c.-à-d. pour, contre ou abstention). M. Westell affirme que la Section pénale appuie sans réserve la modification proposée, M^{me} Rousselle étant présente en cas de débat animé ou approfondi sur le bien-fondé de cette modification.

M^{me} Pitcairn explique qu'une fois que la résolution aura été proposée et appuyée, elle sera soumise au vote des administrations. Ces dernières disposeront d'un certain temps pour réfléchir à la résolution proposée puis se verront demander d'exprimer leurs votes.

IL EST PROPOSÉ PAR Kevin Westell, appuyé par Anny Bernier, (version anglaise de la résolution) **THAT** *the French version of the fifth paragraph of the Constitution be amended by adding the word "législatives" to qualify the reforms ("[...] déterminer les questions d'ordre juridique et opérationnel qui gagneraient à faire l'objet de réformes législatives"), in order to resolve the discrepancy between the French and English versions that may give rise to an ambiguity as to the scope of the mandate of the Criminal section.*

Préalablement au vote, M^{me} Pollard présente également la version française de la résolution : **QUE** le cinquième paragraphe de la version française de la Constitution soit modifié par l'ajout du mot « législatives » pour qualifier

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

les réformes (« [...] déterminer les questions d'ordre juridique et opérationnel qui gagneraient à faire l'objet de réformes législatives »), de manière à résoudre une divergence entre les versions anglaise et française pouvant créer une ambiguïté quant à la portée du mandat de la Section pénale.

À la suite d'une période de discussions au sein des administrations, M^{me} Pitcairn demande à chaque administration d'exprimer ses trois votes. À l'exception du Nunavut qui s'abstient pour les trois votes, chaque administration présente (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, Yukon et Canada) exprime trois votes en faveur (« pour ») de la résolution. (La Nouvelle-Écosse et les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas présents lors du vote.) Vu les 33 voix exprimées en faveur de la résolution et les trois abstentions, la proposition est adoptée.

Confirmation du Comité de mise en candidature

Manon Dostie fait savoir que John Lee a rencontré le Comité de mise en candidature au sujet des postes à la présidence et vice-présidence. Le Comité compte parmi ses membres Manon Dostie, John Lee, Chloé Rousselle, Lee Kirkpatrick et Elizabeth Strange. Le Comité a déjà diverses personnes en tête; cela dit, M^{me} Dostie invite quiconque a d'autres suggestions à passer la voir cette semaine et à lui faire part de toute recommandation au plus tard mercredi à midi. Une annonce concernant ces postes sera faite vendredi.

Rapport de la directrice exécutive par intérim

i. Comité de la reconnaissance

La directrice exécutive par intérim Kathleen Cunningham souligne que traditionnellement, ceux et celles comptant 20 ou 25 années de service recevaient une marque de reconnaissance au banquet annuel pour leurs années de participation aux réunions annuelles et aux travaux des comités et groupes de travail. En juin de cette année, un sondage a été distribué afin de recueillir de l'information et d'entamer un suivi de la participation des RA et d'autres déléguées et délégués et membres de comité de longue date. Selon les résultats du sondage, huit déléguées et délégués à la réunion de cette année ont reçu au moment de leur inscription une épinglette de 10 ans en reconnaissance de 10 à 19 années de service, et cinq (dont trois qui ne pouvaient participer à la réunion en personne) ont reçu une épinglette de 20 ans en reconnaissance de 20 années ou plus de service. Qui plus est, dans le cas des personnes qui participaient pour la première fois à une réunion annuelle en personne, un point bleu a été apposé sur leur porte-nom afin qu'il soit possible de les identifier et de s'assurer qu'elles et ils jouissent d'un soutien tout au long de la semaine.

Au banquet de cette année, trois prix de long service (20 ans) seront annoncés. Conformément à l'esprit de l'Énoncé de politique sur l'environnement et la crise climatique de la CHLC, le Comité exécutif a retenu la recommandation de délaisser les plaques de reconnaissance au profit d'un don versé au nom de chaque récipiendaire à un organisme de bienfaisance qui sera annoncé au banquet. M^{me} Cunningham ajoute qu'un comité de la reconnaissance sera formé chaque année et chargé d'établir s'il y a lieu de donner une marque de reconnaissance spéciale pour d'autres contributions.

ii. Site Web

M^{me} Cunningham mentionne que le nouveau site Web de la CHLC a été lancé en mai 2021. Toute la documentation des réunions annuelles antérieures figure maintenant sur le site Web, et le coordonnateur des projets de la CHLC, Clark Dalton, c.r., a passé méthodiquement en revue la documentation pour chaque année afin de s'assurer que les documents sont dûment classés suivant l'ordre du jour. Procédant de manière antichronologique, il en est

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

maintenant à l'année 2002 et continuera jusqu'en 1994, année où les comptes rendus et la documentation des réunions annuelles ont commencé à être publiés sur le site Web. Toutes les lois uniformes sont maintenant affichées sur la page de la Section civile, et les travaux se poursuivent pour faire de même sur la page de la Section pénale. M^{me} Cunningham souligne que la page sur la réunion annuelle est la source de la majeure partie, pour ne pas dire de la totalité, du contenu des pages des Sections civile et pénale. À la suite de la réunion annuelle, la section **À propos de la CHLC** sera mise à jour, et la documentation et les procès-verbaux pour la réunion annuelle de 2022 seront publiés dès que possible.

iii. Comité des communications

M^{me} Cunningham fait savoir que le nouveau Comité des communications, constitué par le Comité exécutif et présidé par Tyler Nyvall de la Colombie-Britannique, planche sur une stratégie de communication qui l'aidera à orienter et à prioriser ses activités, ce qui comprendra la formulation de recommandations sur les priorités relatives au site Web. La stratégie traitera des objectifs, des publics cibles, des considérations stratégiques et de l'évaluation (comment saurons-nous si nous atteignons nos objectifs?). En outre, le Comité examine les énoncés de confidentialité pour le site Web de la CHLC et les modalités de consentement relatives à la protection des renseignements personnels pour trois groupes qui interagissent avec la CHLC.

M^{me} Cunningham remercie Pierre Collin, gestionnaire des communications relatives aux politiques au ministère de la Justice du Canada, d'avoir aidé le Comité à entamer du bon pied l'élaboration de la stratégie. Outre Tyler Nyvall et Pierre Collin, le Comité compte Dorette Pollard, Ian Rennie et Clark Dalton, c.r. Toute autre personne bénévole serait la bienvenue et est invitée à parler directement avec M. Nyvall.

Aperçu de l'ordre du jour de la semaine

i. Section pénale

Le président de la Section pénale, Kevin Westell, mentionne que la principale affaire de la Section pénale consiste en les résolutions, au nombre de 24 cette année, qui doivent être présentées, discutées et soumises au vote des déléguées et délégués. Les groupes de travail de la Section en constituent un autre élément important. Ainsi que les gens en ont été témoins aujourd'hui, le rapport définitif du groupe de travail sur la portée du mandat a influé sur une modification à la Constitution de la CHLC. Le même rapport a entraîné d'autres résolutions, notamment une qui vise à modifier les règles de procédure de la Section, qui sera étudiée cet après-midi. La Section compte actuellement quatre groupes de travail : le groupe de travail sur l'article 487 du *Code criminel* concernant les mandats de perquisition; le groupe de travail sur l'article 672.26 du *Code* concernant les jurys et les audiences relatives à la détermination de l'aptitude à subir un procès; le groupe de travail sur la technologie dans la salle d'audience; et le groupe de travail sur l'article 490 du *Code* traitant du régime de détention des biens saisis. Aucun rapport définitif ne sera présenté cette année; cela dit, la Section recevra une mise à jour de chaque groupe de travail.

Enfin, soulignons le Séminaire à la mémoire d'Earl Fruchtman. Comme beaucoup d'entre vous le savent, Earl Fruchtman était un membre illustre de la Section pénale qui nous a malheureusement quittés en 2016. Cette conférence annuelle vise à commémorer sa contribution colossale à la Section pénale. Cette année, son thème est le projet pilote de justice réparatrice intitulé « Honourable Beverley Browne Wiyaskow Iskweew – Restorative Pilot Project ». La conférence sera livrée par quatre juges de l'Alberta – la juge Loparco, la juge Christopher, le juge Mandamin et la juge en chef adjointe Durant, auxquels se joindra Matthew Hinshaw de la Section.

M. Westell termine en indiquant que la Section est ravie de poursuivre son travail en personne cette année et qu'elle est impatiente de s'atteler aux travaux de la semaine à venir.

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

ii. Section civile

La présidente de la Section civile, Valérie Simard, commence en remerciant celles et ceux qui ont participé à l'organisation de la première réunion annuelle en personne de la CHLC depuis 2019. Elle remercie chacune et chacun pour leur présence et leur participation. En dépit de la pandémie, la Section civile a pu poursuivre ses projets, et ses groupes de travail ont même su profiter des nouveaux outils de communication. M^{me} Simard souligne que la Section recevra de nombreux rapports de comité et de groupe de travail pendant la semaine à venir et elle remercie toutes les personnes ayant pris part au travail de la Section au cours de la dernière année pour leur dévouement envers la CHLC.

La Section commencera sa semaine par un rapport de la professeure Catherine Walsh examinant les questions relatives à l'éventuelle mise en œuvre de la *Convention du 2 juillet 2019 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile ou commerciale*. Mardi, la Section recevra un rapport définitif sur le projet de *Loi uniforme sur le sociofinancement à titre gratuit* de la professeure Michelle Cumyn, après quoi le groupe de travail soumettra la version civiliste de cette loi uniforme à l'approbation de la Section, ce qui conclura le travail de la CHLC sur la question. M. Peter Lown, c.r., présentera un rapport sur le droit de la diffamation à l'ère d'Internet; la professeure Maya Cacheco livrera un rapport d'étape du groupe de travail sur le projet de réforme du droit des sociétés en nom collectif/coentreprises, et le professeur John Mark Keyes fera le point sur le projet visant à actualiser les Conventions de rédaction de la CHLC.

Mercredi, la Section civile entendra un rapport d'étape de M^{me} Yvonne Chenier et de M. Lown, c.r., concernant le projet sur les organismes de bienfaisance, après quoi les administrations livreront des rapports sur les récentes activités de mise en œuvre, et M^{me} Simard présentera un rapport au nom du sous-comité des règles de procédure et des politiques de la Section civile. Jeudi, la Section entendra les discours prononcés par ses invités internationaux de la *Uniform Law Commission* des États-Unis et de l'*European Law Institute* et recevra le rapport de Justice Canada en matière de droit international privé de la part de M^{me} Kathryn Sabo. M. Clark Dalton, c.r., présentera son examen des revues et des jugements faisant renvoi aux lois uniformes adoptées par la CHLC et traitera également de l'éventualité du renouvellement continu des lois uniformes. Un rapport du professeur Stephen Pitel et de M. Lown, c.r., sur le projet lié à la *Loi uniforme sur l'exécution des décisions et jugements canadiens* sera également reçu. La Section conclura sa réunion vendredi par un rapport du Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion des programmes.

M^{me} Simard termine en disant qu'elle est impatiente de présider les séances de la Section civile cette semaine.

Rapport du président, CCÉGP et Comité international

M. Peter Lown, c.r., présente un bref rapport au nom du Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion des programmes, lequel est responsable des activités et de l'inventaire de projets à moyen et à long terme de la CHLC. Ce comité se réunit mensuellement et représente un vaste éventail d'anciens dirigeants et dirigeantes de la CHLC et d'éminents praticiens, praticiennes et universitaires. Cette année, l'une de ses tâches consistait à réviser le processus budgétaire dans son ensemble de sorte à budgéter les coûts d'un projet sur son cycle de vie plutôt que selon l'année en cours, bien que celle-ci soit incluse dans le budget annuel présenté aux RA. Le document a été révisé, et le Comité a respecté l'échéance du 19 janvier pour la présentation des données budgétaires au Comité du budget et des finances puis au Comité exécutif. M. Lown, c.r., salue le travail acharné qu'ont effectué Clark Dalton, c.r., et Kathleen Cunningham entre le début de décembre et la mi-janvier tandis qu'ils créaient un modèle pour les années à venir, et fait savoir que ce modèle constituera un document évolutif fort utile pour décrire l'inventaire et les activités de la CHLC.

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

M. Lown, c.r., souligne que les tentatives de générer des thèmes pour des projets potentiels n'ont pas été très fructueuses et que le Comité devra revoir cette tâche et le processus afin d'établir s'il serait possible de les réviser ou modifier de sorte à favoriser la détermination de sujets potentiels à examiner.

Au nom du Comité international, M. Lown, c.r., indique que ce fut une année très tranquille. La plupart des organisations analogues à la CHLC ont mis en suspens leurs activités internationales dans le contexte de la pandémie et des restrictions qui en ont découlé afin de se concentrer sur leurs opérations internes. Vu l'assouplissement des restrictions et des pressions, on peut maintenant envisager d'étudier les possibilités de partage et de recherche coopérative. Le Comité et les invités internationaux traiteront de cette question jeudi, ainsi que de la manière dont d'autres organisations ont tenu leurs activités et réunions au cours des deux ou trois dernières années. Il pourrait y avoir lieu d'apporter des modifications pour l'avenir, et le Comité pourrait s'inspirer de l'expérience d'autres organisations pour orienter le déroulement de ses activités.

M. Lown conclut en soulignant que ce fut un honneur et un plaisir de présider ces deux comités pour le compte de la CHLC.

Rapport du Comité sur l'examen des rôles

M^{me} Pitcairn indique que le Comité sur l'examen des rôles a entamé ses travaux tôt cette année sous la forme d'un groupe de travail dirigé par Sarah Dafoe. Celui-ci comporte divers autres membres de la Section civile, dont Valérie Simard, Christine Badcock, John Lee, Elizabeth Strange et Manon Dostie. L'objectif du groupe était de commencer à réfléchir sérieusement aux mesures à prendre afin que l'on soit prêt pour le départ, un jour, de Clark Dalton, c.r., et de Peter Lown, c.r., qui jouent des rôles de premier plan dans la gestion de la CHLC et, en particulier, dans la gestion des projets de la Section civile. Lorsque la CHLC a dû soudainement se trouver un nouveau directeur exécutif ou une nouvelle directrice exécutive, l'idée est venue d'élargir le mandat de ce petit groupe de travail de sorte que celui-ci étudie également ce rôle. À cet effet, le groupe de travail s'est lui-même élargi afin d'accueillir des déléguées et délégués de longue date de la Section pénale désireux d'y apporter leur expertise. Ainsi, M^{me} Pitcairn, Matthew Hinshaw, Catherine Cooper, Lee Kirkpatrick, Chloé Rousselle et Dorette Pollard ont été invités à se joindre au groupe.

Ce nouveau groupe de travail, rebaptisé Comité sur l'examen des rôles, s'est réuni dimanche en après-midi pendant quatre heures afin d'étudier les solutions à court et à long terme pour pourvoir ces deux postes clés, l'un étant un poste contractuel, et l'autre, un poste bénévole. Le Comité a discuté avec M. Dalton, c.r., et M. Lown, c.r., dans le but, d'une part, de dresser une liste exacte des tâches que l'un et l'autre effectuent au sein de la CHLC et, d'autre part, de lancer des idées sur la manière de les remplacer.

Le Comité entend se réunir régulièrement au cours de l'année à venir puisque la nécessité à court terme d'entamer la recherche de remplaçantes ou remplaçants potentiels se fait sentir. Il y a fort à faire, et il n'existe pas de solution toute trouvée. Le Comité discutera de ces questions, de même que de questions à plus long terme comme le processus de coordination et de gestion des projets, la gestion des documents, le rôle des RA dans les projets et comités (ce sujet sera abordé cette semaine à la réunion des RA) ainsi que le rôle de la présidence, de la vice-présidence et de la présidence de comité. En outre, un vaste éventail de questions seront examinées par le Comité sur la façon de gérer les projets de la CHLC. Une réunion des RA est prévue pour l'automne, et toutes ces questions seront prioritaires.

M^{me} Pitcairn invite quiconque souhaite proposer une idée à contacter les membres du Comité.

**UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA**

Autres points à l'ordre du jour

Aucun autre point n'est levé.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Pitcairn lève la séance à 14 h 35, HNR.